CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E176396** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2026**

ÉDITÉ LE 15/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/08/2018

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAVERNE 2018 B 409

Siret : 842 478 166 00015

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4600319

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 107 643 216

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 107643216

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : WEISS CONSTRUCTION

Sigle : WEISS CONSTRUCTION

15 RUE DU RIED
67310 WASSELONNE

Téléphone : 03 88 87 01 50 **Fax :**

Portable : 06 10 34 01 91

Responsabilité légale :
BONTZ FRANCK GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : http://weissconstruction.fr/

E-mail : info@weissconstruction.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 983 346 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	14	04/07/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/10/2025 09:31

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.